

# VOIX D'EAUX

## DANS CE NUMÉRO :

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Edito</i>	1
<i>Restructuration des ASA d'Assainissement de Camargue</i>	2-3
<i>Tribune : Michel Manificat, Président de l'ASA Irrigation de la Haute Crau</i>	4
<i>Noëlie Pourpe, Chargée de Mission ASA d'Assainissement en Camargue</i>	4
<i>Liste de Diffusion</i>	4

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Le travail que doit accomplir la majorité des Associations Syndicales affiliées au SMGAS pour être en conformité avec les nouveaux textes réglementaires et avec les nouveaux enjeux locaux est de taille. Nous avons déjà évoqué ce sujet dans le numéro précédent de "Voix d'Eau" à travers la présentation du Schéma Directeur lancé par l'ASA Irrigation de la Haute Crau. D'autres Associations viennent de s'engager dans la voie initiée en Haute Crau, nous aurons l'occasion d'en reparler très prochainement.

Un autre chantier de grande ampleur vient tout juste de démarrer et porte cette fois-ci sur l'ensemble des Associations Syndicales d'Assainissement de Camargue.

Il aura fallu près de deux ans de réflexion et de préparation à ce projet, deux ans durant lesquels j'ai été conforté dans mon idée d'une nécessité d'une telle échelle de travail, ceci malgré son ampleur. Mais surtout il m'est apparu que la grande majorité des Présidents et Syndics de ces Associations Syndicales partageaient ce point de vue. Les raisons sont nombreuses et vont de l'efficacité de la gestion de l'assainissement à une représentation commune et de ce fait efficace, forte et constructive auprès de nos partenaires.

C'est donc avec grand plaisir que je peux annoncer ici que nous sommes passés, enfin, du projet à l'ac-

tion. Le premier poste de Chargé de Mission vient d'être pourvu au sein du SMGAS et va nous permettre d'engager de suite le travail de terrain que nous avons élaboré.

Je suivrai avec grand intérêt et activement ce projet important pour la Camargue. Mais ce projet est avant tout celui des Associations Syndicales qui s'y sont engagées et j'invite l'ensemble des Présidents et Syndics concernés à s'y investir pleinement afin qu'il soit pleinement fiable et constructif pour les ASA.

Bien à vous  
Le Président du SMGAS  
Jean-Paul Taris

## EDITO

### ASA DE CAMARGUE : DES PRINCIPES À REPENSER

Treize Associations Syndicales de propriétaires représentant 52 000 hectares et 2 400 adhérents ont en charge la gestion d'une activité d'intérêt général : l'assainissement des terres en Camargue.

Si ces Associations Syndicales ont eu pour vocation première l'assainissement des terres agricoles en complément de l'activité d'irrigation, cet objet dépasse aujourd'hui largement ce cadre. Il s'agit en effet pour ces structures de participer d'un fonctionnement hydrologique au rôle essentiel dans le maintien et sous certains aspects dans l'amélioration de l'ensemble des enjeux du territoire : gestion faunistique et floristique, gestion de la chasse et de la pêche, développement touristique. La protection des biens et des personnes est d'ores et déjà un enjeu fort lié aux Associations Syndicales, mais celui-ci ira en s'amplifiant par la mise en place du Plan Rhône et des aménagements de délestage des eaux de crues en Camargue afin de préserver les zones habitées.

La Commission Exécutive De l'Eau du Parc Naturel Régional de Camargue est choisie par l'ensemble des institutions, collectivités et usagers comme devant être à terme la cellule de coordination de la gestion de l'eau en Camargue. Il est par conséquent nécessaire d'y participer pleinement afin d'y discuter

d'une gestion garantissant le service public rendu par les Associations Syndicales tout en assurant leur pérennité, ou en d'autres termes une participation financière acceptable par les adhérents des Associations.

Or la grande majorité des adhérents cotisent à la fois en Association d'Assainissement et en Association d'Irrigation et sont aujourd'hui confrontés dans les deux cas à la nécessité d'investissements lourds afin de maintenir les ouvrages en état de fonctionnement. Cette situation intervient alors même que l'agriculture, aujourd'hui principal payeur, se trouve dans une situation qui, outre les difficultés qu'elle traverse en ce moment, ne permet pas de planification à moyen et long terme. Sans compter que, si les subsides de l'État ont déjà nettement diminué, il risque d'en être de même dans un proche avenir, notamment en raison de la politique de décentralisation, pour les Conseils Généraux et Régionaux, principaux soutiens actuels des Associations Syndicales.

Une situation délicate nécessitant une mise au point complète et réaliste sur l'état technique, organisationnel et financier des Associations Syndicales, afin sans aucun doute de repenser sans les dissocier les termes de « gouvernance » et de « participation ».

*Les ASA de  
Camargue, de  
même que  
l'ensemble des  
acteurs  
camarguais, sont à  
un tournant de  
leur histoire*

*Les Associations  
Syndicales  
d'Irrigation et  
d'Assainissement  
sont des outils  
majeurs de  
l'aménagement du  
territoire  
camarguais*

*Les données et  
partenariats  
techniques,  
administratifs et  
financiers doivent  
être revus pour  
pérenniser des  
ASA  
aujourd'hui  
fragiles*

## LES ASA D'ASSAINISSEMENT DE CAMARGUE : UN SERVICE PUBLIC DE PREMIER PLAN

*La révision des Statuts des Associations Syndicales de Propriétaires imposée par les nouveaux textes est une occasion sans précédent de réaliser une réelle réflexion de fond concernant l'organisation et la gestion de l'assainissement des terres en Camargue. Cette activité est en effet d'un intérêt tel pour le territoire, pour ses enjeux traditionnels et à venir, qu'une simple adaptation administrative n'a pas de sens.*

Il est essentiel de noter le caractère d'intérêt général que revêtent les Associations Syndicales en Camargue. Le fonctionnement et l'état actuel de la Camargue, et par conséquent les enjeux économiques essentiels à la vie et à l'économie locale qui y sont liés, dépendent en grande partie du bon fonctionnement de l'ensemble de son réseau hydraulique.

En effet, la Camargue est marquée par un multi-usage de la ressource en eau (en assainissement mais aussi en irrigation) concernant l'ensemble des activités du territoire :

- agriculture et particulièrement riziculture, élevage et pêche,
- gestion du pluvial (Saintes-Maries-de-la-Mer, Tête de Camargue, villages),
- habitat et qualité de vie,
- milieu naturel (Parc Naturel Régional de Camargue, Réserve Nationale, Domaine de la Palissade, Tour du Valat, Marais du Vigueirat),
- chasse (chasses privées et communales),
- tourisme (hébergements hôteliers et gîtes, accueil divers comme Pin Fourcat, la Sigoulette et autres lieux de découverte de la nature),
- production salinière (quoique isolée du territoire par des aménagements spécifiques),
- industrie (deux unités riz, Solvay).

Ces enjeux primordiaux dépassent de ce fait le cadre strict de l'objet et du périmètre de chaque Association

Syndicale. Il est de plus primordial de noter que les orientations prises par le Plan Rhône, en l'occurrence en ce qui concerne le délestage d'eaux excédentaires en Camargue, donnent une dimension nouvelle aux ASA d'Assainissement dans le cadre de la protection des biens et des personnes.

La révision des Statuts des ASA d'Assainissement camarguais doit par conséquent s'inscrire dans une démarche à l'échelle de la Camargue et visant à mettre en place une gestion cohérente et efficace établie à cette même échelle. Il s'agit d'intégrer tant les enjeux que les soutiens nécessaires de la part de l'ensemble des partenaires du territoire.

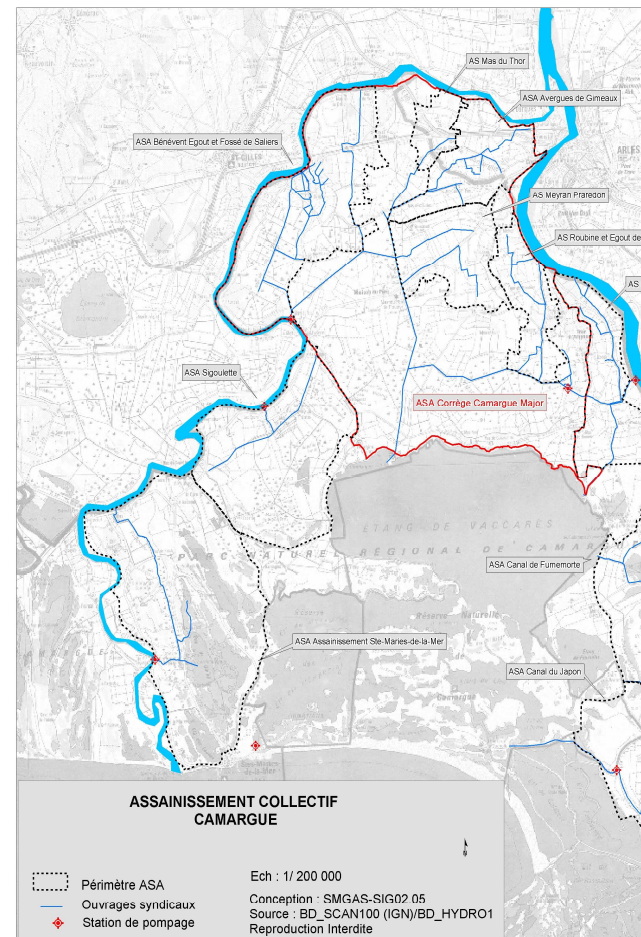
### DES ENJEUX FORTS

*L'histoire des canaux de Camargue s'est adaptée à un constant développement humain et économique sur le territoire. La structuration et la gestion actuelle des ASA d'Assainissement sont le fruit de cette longue mise en place, et si elle présente un niveau d'efficacité et d'expérience indéniable, elle n'en présente pas moins des défauts auxquels il convient aujourd'hui de pallier.*

Les besoins de réhabilitation et de modernisation des ouvrages (canaux et stations de pompage) sont très forts et devront de plus intégrer les impératifs issus du Plan Rhône, ceci alors même que les capacités d'autofinancement sont de plus en plus faibles. Cette situation est en grande partie due à un recouvrement des charges d'investissement et de fonctionnement s'appuyant avant tout sur des exploitations agricoles dont les capacités économiques sont à la fois affaiblies et illisibles sur le moyen et long terme. Le nombre important de redressements ou de liquidations d'entreprises agricoles sur le secteur (impliquant l'arrêt de la participation financière des exploitations concernées) est un indice significatif de cette situation. De ce point de vue il s'agira certainement de reconsidérer les principes actuels de recouvrement des charges et d'établir des partenariats plus importants avec l'ensemble des acteurs locaux.

D'un point de vue structurel, les périmètres actuels ne coïncident pas systématiquement à des réseaux hydrauliques cohérents. Ainsi le secteur nord de l'Étang de Vaccarès, secteur sur lequel sept Associations Syndicales gèrent un seul et même réseau. Ou le secteur de Mas Thibert, où le périmètre réellement assaini par l'ASA d'Assainissement de Mas Thibert semble être plus vaste que le Périmètre Syndical actuel. Il s'agira de plus d'établir un lien fort avec l'activité d'irrigation, notamment avec les Associations Syndicales d'irrigation, dans la mesure où irrigation et assainissement constituent un système hydraulique indissociable.

Par ailleurs les Associations Syndicales présentent le handicap majeur d'un découpage de leurs périmètres



respectifs en inadéquation avec une nouvelle échelle d'intervention des politiques de gestion et de soutiens financiers établis à l'échelle d'ensembles hydrauliques cohérents, soit dans notre cas de figure à l'échelle de la Camargue. Il est de ce fait essentiel que les Associations Syndicales participent de manière coordonnée, fiable et forte aux instances de décisions du Parc Naturel Régional de Camargue, structure reconnue par l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers comme structure centrale de gestion et de développement en Camargue.

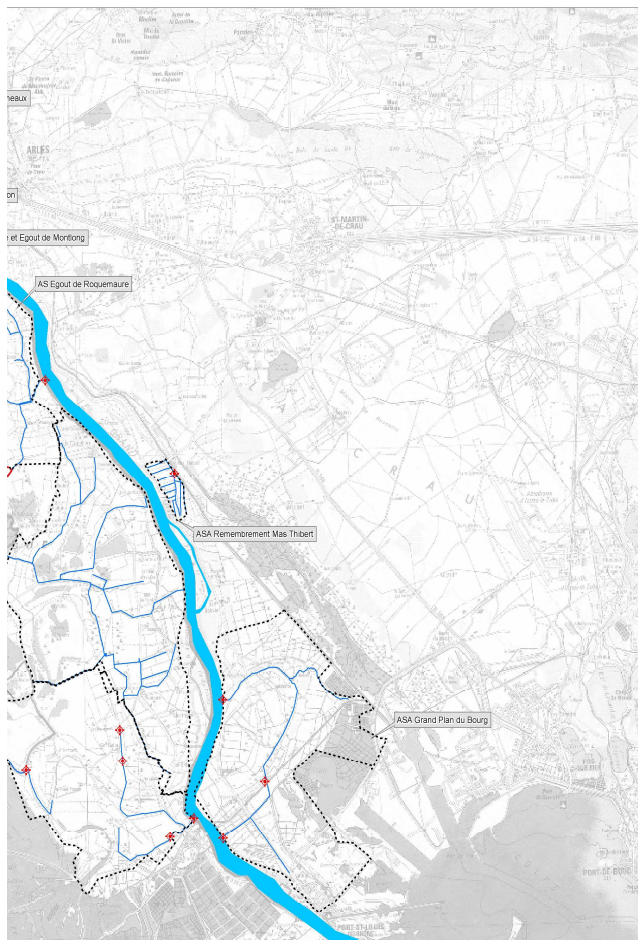
En d'autres termes, les ASA d'Assainissement doivent d'une part se réorganiser d'un point de vue structurel et technique, et d'autre part continuer à assumer un service public sur des bases partenariales et financières nouvelles et solides.

## LE PROJET : IDENTIFIER PUIS DÉCIDER

**Les choix finaux des Associations Syndicales seront pris en Assemblée des Propriétaires. Les trois critères de décision majeurs seront la garantie d'un service rendu clair et efficace, un principe de tarification acceptable et la garantie d'un pouvoir décisionnel intégrant très fortement les Associations Syndicales. Les Statuts seront par conséquent la mise en forme de la détermination de ces trois points. Le Projet de restructuration des ASA d'assainissement de Camargue sera donc et avant tout un travail de prospective technique, financière et administrative.**

Le projet de restructuration des ASA d'assainissement s'étale sur une durée de 3 ans (octobre 2007–juin 2010) et a pour objectif final de rédiger et mettre en application les nouveaux Statuts des Associations Syndicales. Le secteur d'intervention du projet ne se limitera pas aux Associations Syndicales du Delta de Camargue mais s'étendra en rive gauche du Grand Rhône jusqu'au Canal du Vigueirat. Il s'agit en effet de correspondre au territoire de la Camargue des Bouches-du-Rhône dans son intégralité.

Il s'agira cependant dans un premier temps de réaliser un état des lieux avant tout technique, mais aussi structurel, juridique et financier des infrastructures actuelles. Les



résultats de cette première partie seront transmis aux services de l'État ayant en charge l'application du Plan Rhône pour prise en compte dans la finalisation des positionnements et dimensionnements des ouvrages de délestage. Ce travail sera réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Camargue, chargé des études d'impact environnementales et de la coordination du dossier Plan Rhône pour la Camargue, avec la Chambre Départementale d'Agriculture, chargée des études d'impacts agricoles, ainsi qu'avec le SYMADREM, chargé du dossier technique en ce qui concerne les digues au Rhône.

C'est sur la base de cet état des lieux que seront déterminés les besoins en terme d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des Associations, afin à la fois d'optimiser leur fonctionnement et d'intégrer les obligations

liés aux délestages des eaux du Rhône en Camargue.

Il s'agira alors d'élaborer les statuts, les périmètres, les principes tarifaires, les règlements de fonctionnement (accès et servitudes notamment), les partenariats institutionnels, techniques et financiers avec pour objectif principal d'assurer un service optimal (protection des biens et des personnes, activités économiques –agriculture, chasse, tourisme, participation à la gestion de l'environnement) acceptable par l'ensemble des acteurs (adhérents et partenaires) tant sur les principes de gestion hydraulique que sur le recouvrement des charges.

Plusieurs options pourront être étudiées afin de procéder au choix le plus pertinent, c'est à dire le choix présentant le meilleur compromis entre efficacité et capacités financières des adhérents et des soutiens financiers. Ainsi la fusion des ASA du bassin nord-Vaccarès sera comparée au maintien des ASA telles qu'elles existent aujourd'hui.

Le projet est placé sous l'autorité de l'ensemble des Présidents des Associations engagées. Les décisions prises à ce niveau devront être validées par délibération de leur Syndicats respectifs. Elles sont à ce jour 10 sur les 13 Associations de la Camargue des Bouches-du-Rhône. Toutes se sont engagées pour une participation financière de 20% d'un budget total de 440 000 €HT sur les trois ans du projet. 80% du coût du projet seront par conséquent assurés par l'Agence de Bassin, le Conseil Général, le Conseil Régional et État (ce dernier au titre du Plan Rhône).

Le SMGAS, en tant que structure regroupant les ASA du projet, s'est porté Maître d'Ouvrage de l'opération. Mais il en sera avant tout l'opérateur principal (en raison notamment d'un coût moindre que dans le cas d'une intervention externe et afin de garantir une gestion du projet par les Présidents d'ASA).

Pour ce faire, deux personnels seront engagés pour la durée du projet. Un Chargé de Mission (cf. page 4) et un Technicien en Hydraulique travailleront, d'une part sur les aspects structurels et juridiques du projet, ainsi que sur l'établissement de partenariats techniques et financiers, et d'autre part au référencement et à l'état des lieux des ouvrages (syndicaux et dans certains cas privés) ainsi que sur l'établissement de programmes de travaux et d'entretien, de remise en état des accès et de détermination des servitudes de passage.

Le Service Comptable du SMGAS interviendra pour analyse comptable des Associations Syndicales et pour une projection financière, notamment tarifaire, des différentes options de gestion envisagées.

Il sera fait appel ponctuellement à un consultant juridique et à un consultant en gestion pour expertise fine dans ces deux domaines.

Un accent particulier sera constamment mis sur les partenariats, les échanges de données et d'information tout au long du projet : au niveau du Parc Naturel Régional de Camargue (intégration des objectifs issus du Contrat de Delta, recherche d'alternatives techniques fiables, économes et intégrées aux objectifs environnementaux, mise en place d'une représentation significative des Associations Syndicales), au niveau de la Chambre d'Agriculture (impact des inondations), au niveau des Communes (perspectives d'urbanisation et gestion des eaux urbaines, partenariats techniques et financiers), au niveau de l'État (intégration et adaptations structurelles, techniques et financières aux ouvrages de délestage et de ressuyage des eaux d'inondation ainsi qu'aux ouvrages de contournement autoroutier de la ville d'Arles), au niveau de l'Agence de Bassin et de l'ensemble des Collectivités Territoriales (intégration de la dimension « aménagement du territoire des ASA »). Il s'agira en

*Un projet basé sur un état des lieux complet visant à déterminer un service et un coût associé acceptable par les adhérents*

*Les termes de partenariats institutionnels, techniques et financiers seront déterminés sur la base du service rendu à l'échelle du territoire et de ses enjeux*

« ... nous ne  
pourrons pas  
assumer seuls de  
tels  
investissements  
sans mettre en  
danger nos  
exploitations,  
donc la santé de  
l'ASA, donc la  
recharge de la  
nappe ... »

## UNE CERTAINE VISION DE L'ASA : MICHEL MANIFICAT PRÉSIDENT DE L'ASA IRRIGATION HAUTE CRAU

*L'ASA Irrigation de la Haute Crau est une ASA desservant un périmètre de 1500 hectares pour 480 adhérents à partir d'un canal construit en dérivation du Canal de Craponne à Arles. Monsieur Michel Manificat en est le Président.*

L'ASA Irrigation de la Haute Crau a été créée au milieu des années 50 pour répondre aux besoins agricoles du plateau de la Haute Crau, qui à l'époque ne pouvait être desservi à partir du Canal de Craponne car celui-ci étant situé en contrebas. La construction du canal principal et de ses filiales a permis le développement du maraîchage sur l'ensemble du plateau.

Aujourd'hui, cette situation n'est plus la même. Le maraîchage a diminué et est plutôt situé sur l'est du périmètre de l'ASA, avec le développement de forages d'irrigation individuels, dont l'eau, moins chargée, correspond mieux aux exigences des techniques d'irrigation localisées actuelles. La culture du Foin de Crau s'est nettement développée puisqu'elle représente plus de 60% des cultures du plateau, avec des besoins en eau nettement différents du maraîchage. L'ouest du périmètre a été complètement transformé avec le développement urbain du quartier de Pont de Crau.

Aujourd'hui, notre Association rencontre de nombreux problèmes de fonctionnement. Nos ouvrages sont en mauvais état et des investissements lourds doivent être effectués. Le morcellement parcellaire de Pont de Crau a déconnecté un nombre important de nos adhérents de nos ouvrages et ne reçoivent plus l'eau. Ces mêmes adhérents ont un besoin différents de nos adhérents agricoles, qui eux-mêmes se sont adaptés de manière informelle aux changements des cultures.

Il est surtout indispensable pour nous de tenir compte du fait que l'irrigation gravitaire participe pour plus de la moitié de la recharge de la nappe dans laquelle sont effectués les prélèvements d'eau potable de la Ville d'Arles. En d'autres termes, nous devons continuer d'apporter de l'eau d'irrigation à nos parcelles par irrigation gravitaire et par conséquent maintenir notre activité agricole pour assurer la recharge de cette nappe vitale.



Dans ces conditions et devant les montants importants des travaux à venir que nous allons déterminer dans le cadre de notre Schéma Directeur en cours, il sera important de recevoir un soutien financier fort de la part de nos partenaires financiers actuels mais sans aucun doute de la part de nouveaux partenaires. Ces partenariats devront être novateurs particulièrement en ce qui concerne la zone urbaine de Pont de Crau, en s'appuyant sur l'expérience de l'ASA de Gignac dans l'Hérault. Car nous ne pourrons pas assumer seuls de tels investissements sans mettre en danger nos exploitations, donc la santé de l'ASA, donc la recharge de la nappe. Mais il faudra aussi que les deux Communes de notre périmètre et notre ASA s'organisent de manière plus efficace pour pouvoir répondre aux prochaines mutations foncières et adapter notre Association Syndicale en conséquence.

Michel Manificat

## RESTRUCTURATION DES AS D'ASSAINISSEMENT DE CAMARGUE : NOÉLIE POURPE INTÈGRE LE SMGAS



Noémie Pourpe a intégré les services du SMGAS le 1er octobre dernier. Après l'obtention d'un BTS A GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'Eau) à Nîmes, puis d'une Licence Professionnelle « Protection de l'Environnement en Usages et Qualité des Eaux », Noémie a réalisé pour la Chambre d'Agriculture du Var un recensement et une cartographie

des ASA du Var et participé sur cette base au lancement d'une concertation locale entre les acteurs de la gestion de l'eau. Elle a par la suite réalisé une expertise technique sur matériel d'irrigation localisée au CEMAGREF d'Aix-En-Provence.

C'est sur la base de cette formation et de cette expérience que le SMGAS a engagé Noémie au poste de Chargé de Mission sur le projet de Restructuration des ASA d'Assainissement de Camargue pour les trois ans à venir. C'est à ce titre qu'elle réalisera un travail de terrain avec les Présidents et Syndics concernés ainsi qu'aux réunions de travail relatives à ce projet.

Syndicat Mixte de Gestion des  
Associations Syndicales du  
Pays d'Arles - SMGAS

Pavillon du Canal  
Chemin de Barriol  
13 637 ARLES CEDEX

Téléphone : 04 90 96 44 91  
Télécopie : 04 90 49 90 77

Messagerie : smgas@wanadoo.fr

VOIX D'EAUX : Direction de la Publication : Jean-Paul Taris — Rédaction : Philippe Pace / Michel Manificat — Crédit photo : SMGAS, ASA Irrigation de la Haute Crau — Impression : SMGAS — Nombre d'exemplaires : 300

Diffusion : Présidents et Syndics des Associations Syndicales affiliées SMGAS, Sous-Préfecture d'Arles, Sous-Préfecture d'Aix en Provence, Trésorerie Municipale d'Arles-Camargue, Trésorerie Municipale de Maussane, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Marseille et Antenne d'Arles), Communes d'Arles (Maire et Adjoint Spécial), des Saintes Maries de la Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Saint-Martin-de-Crau, de Fontvieille, du Paradou, de Maussane-les-Alpilles, de Mouriès, d'Aurville, Parc Naturel Régional de Camargue, Parc Naturel Régional du Massif des Alpilles, Tour du Valat, Dynamique Écologique et Sociale en Milieu Deltaïque, Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Nappe de Crau, Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Crau, Commission Exécutive Durance, Syndicat des Riziculteurs, Comité du Foin de Crau, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône, ASA-info, Port Autonome de Marseille, Journal la Provence.